



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3431^e séance

Jeudi 29 septembre 1994, à 19 h 5

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Yañez-Barnuevo	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Ricardes
	Brésil	M. Valle
	Chine	Mme Yang Xiuping
	Djibouti	M. Olhaye
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Sidorov
	France	M. Ladsous
	Nigéria	M. Egunsola
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Oman	M. Al-Harthy
	Pakistan	M. Niaz
	République tchèque	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Plumbly
	Rwanda	M. Bakuramutsa

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)
(S/1994/1069)

La séance est ouverte à 19 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) (S/1994/1069)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Angola une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je souhaite la bienvenue au distingué Ministre des relations extérieures de l'Angola et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. de Moura (Angola) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), document S/1994/1069.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/1110, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1994/1026, qui contient le texte d'une lettre datée du 2 septembre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution (S/1994/1110) aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 945 (1994).

S. E. M. Venancio de Moura, Ministre des relations extérieures de l'Angola, a demandé la parole. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. de Moura (Angola) : On m'a demandé de parler dans l'une des langues utilisées couramment par les membres du Conseil. J'essaierai donc de me débrouiller en français, tout en comptant sur votre indulgence habituelle pour les quelques fautes que je pourrais faire en parlant une langue que je n'utilise pas souvent.

Je n'ai pas de discours à faire. Nous sommes là par accident, puisque nous sommes venus participer aux travaux de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Étant donné que le Conseil se réunissait parallèlement à ces assises, j'ai demandé qu'on veuille bien nous permettre d'être présents parmi vous pour vous dire combien nous sommes sensibles aux réunions que tient le Conseil pour se pencher sur la situation en Angola et vous en remercier une fois de plus.

Le Conseil a bien voulu cette fois encore proroger le mandat d'UNAVEM II. Bientôt, nous assisterons probablement à une intensification des efforts du Conseil pour passer d'UNAVEM II à UNAVEM III; ce qui veut dire qu'il faut accroître la présence du personnel des Nations Unies en Angola, compte tenu également de ce que nous espérons voir aboutir bientôt les pourparlers de Lusaka.

Je voudrais assurer à nouveau les membres du Conseil de sécurité de la volonté du Gouvernement angolais de tout

faire pour que les pourparlers de Lusaka puissent bientôt aboutir à un accord durable pour l'établissement de la paix en Angola. C'est aussi le moment de renouveler nos remerciements au Conseil pour tous les efforts qu'il déploie pour amener les Angolais à la réconciliation nationale. Nous voudrions souligner que, malgré le retard imputable à nos frères de l'UNITA, ceux-ci ont, le 5 de ce mois, finalement accepté l'ensemble des propositions présentées par la médiation, selon lequel les éléments de l'UNITA pourront participer au sein du gouvernement central, provincial et local, avec les éléments que tous les membres connaissent.

Il manque peut-être quelques éléments inscrits à l'ordre du jour de Lusaka, mais si la volonté politique prévaut chez les deux parties, mais notamment du côté de l'UNITA, nous sommes sûrs que nous aboutirons bientôt.

Je voudrais une fois de plus réitérer la volonté de notre délégation de se rendre à Lusaka pour que ces pourparlers puissent se terminer et pour qu'on puisse passer rapidement à la mise en oeuvre, qui exigera de nous tous, et de la communauté internationale en particulier, de fournir tout l'appui en matériel et en personnel ainsi que tous les autres éléments nécessaires pour que, comme nous l'avons dit, une paix durable puisse être rétablie en Angola.

Voilà, Monsieur le Président, la brève déclaration que j'avais à coeur de faire, tout en vous remerciant d'avoir bien voulu m'accorder la parole.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 19 h 20.